

Contrat de travail

passé entre

la commune de (ci-après : la commune), représentée par

et

..... (ci-après : l'employée/l'employé)

1. Enseignement des soins dentaires

L'employée / l'employé

- enseigne les soins dentaires (y compris le brossage des dents) d'une manière adaptée à l'âge et au niveau de connaissance des élèves dans les écoles et Cet enseignement a lieu durant une leçon (45 minutes) par année scolaire dans les classes suivantes :
 - *p. ex. :* - 1^{re} année
 - - 2^e année
 - - 4^e année
 - - 7^e année
- sensibilise les membres du corps enseignant de ces écoles à l'enseignement des soins dentaires (dépenses pour l'ensemble de la commune... leçons par année scolaire).

2. Rémunération

La rémunération brute est de.....¹ francs par leçon (y compris indemnités de pour cent pour les jours fériés et les vacances) ; peuvent y être ajoutés, éventuellement, une majoration et des frais, proportionnellement aux dépenses effectives. Ce montant couvre toutes les prestations (p. ex. l'organisation, la préparation, le suivi des leçons) et les déplacements.²

3. Validité et résiliation

Le présent contrat est valable à partir du et peut être résilié par l'une ou l'autre partie avec un délai de préavis de trois mois.

Au demeurant, le Code des obligations est applicable.

Au nom de la commune

L'employée / l'employé

Date

Date

.....

.....

¹ Jusqu'à présent, le montant de l'indemnité figurant dans les recommandations cantonales était de 41 francs par leçon pour les mandataires sans formation spécifique et de 44 francs par leçon pour les mandataires avec une formation spécifique

² Fvt. régler l'affiliation à la caisse de nension